



Conseil économique et social

Distr. limitée

5 août 2016

Français

Original : anglais/espagnol/français

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2016

14-16 septembre 2016

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Belize*Résumé*

Le présent descriptif de programme de pays pour le Belize est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global pour la période 2017-2021, soit un montant de 4 125 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 4 375 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement des contributions à des fins spéciales.

Conformément à la décision 2014/1 du Conseil d'administration, le présent document reflète les commentaires émis par les membres du Conseil d'administration sur le projet de descriptif de programme de pays qui a été présenté 12 semaines avant la deuxième session ordinaire de 2016.

* E/ICEF/2016/13.



Fondements du programme

1. La préparation du programme de coopération entre l'UNICEF et le gouvernement du Belize intervient au moment opportun. Le programme de pays a été aligné sur les priorités et objectifs nationaux dans le cadre du lancement des objectifs mondiaux de développement durable. De la même manière, il s'appuie au niveau régional sur des initiatives pour le développement, telles que le Plan stratégique pour la Communauté des Caraïbes 2015-2019 et les modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (« Orientations de Samoa »). Le Belize a en outre adopté un programme de développement national ambitieux, présenté dans le Cadre de développement national du Belize (Horizon 2030) et dans la Stratégie pour la croissance et le développement durable 2016-2019, sur lequel s'est appuyée l'élaboration du présent programme de pays.

2. Pour la première fois, le programme de pays s'inscrit dans un effort régional d'identification des priorités communes à 17 pays anglophones et néerlandophones des Caraïbes. Les principaux domaines prioritaires ont été identifiés dans le cadre plurinational de développement durable (United Nations Multi-Country Sustainable Development Framework), qui vise à optimiser les résultats et l'impact en matière de développement par l'association des différents avantages comparatifs du système des Nations Unies au sein d'un unique cadre stratégique. De même, l'UNICEF a identifié des domaines prioritaires communs à l'ensemble de la région, qui doivent être traités dans le cadre des programmes de pays des Caraïbes anglophones et néerlandophones. Cet alignement vise à renforcer la cohérence entre les interventions, tout en créant un environnement propice à l'accélération de l'échange des connaissances, à l'amélioration de la visibilité des programmes et au lancement d'initiatives pour la mobilisation des ressources à l'échelle régionale.

3. Le Belize est extrêmement vulnérable aux catastrophes naturelles et aux effets du changement climatique. Ce paramètre s'est trouvé au cœur de l'élaboration du programme. Au Belize, les catastrophes naturelles ont fait chuter le produit intérieur brut (PIB) de 4 %. Près de deux Béliziens sur cinq résident en zone côtière, notamment sur les îles (ou « cayes »), où le risque d'inondation est aggravé en raison de l'élévation du niveau de la mer, des changements pluviométriques et de l'intensité des tempêtes. Les conséquences négatives du changement climatique sur la stabilité des prix des denrées alimentaires et des produits de base ont également été prises en compte, étant donnée la prévalence de la pauvreté et de la vulnérabilité au Belize.

4. Le Belize dispose d'une économie ouverte, dont la croissance oscillait entre 3 et 6 % de 2000 à 2013, et qui dépend très largement des dépenses publiques et des tendances économiques mondiales¹. Malgré son statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, le Belize connaît toujours des inégalités socio-économiques. La pauvreté y est élevée et affecte la croissance et le développement des enfants de façon disproportionnée. Il existe des disparités importantes entre zones urbaines et rurales, les 40 % les plus pauvres de la population vivant principalement en zone rurale. Le taux de pauvreté est deux fois plus élevé dans les zones rurales que dans les zones urbaines (43 % contre 21 %) du fait de niveaux d'éducation inférieurs chez les chefs de foyers, d'une moindre participation des femmes au marché du travail rémunéré et de la plus grande proportion de minorités ethniques. Le taux de privation est proportionnel au nombre d'enfants par foyer : dans un foyer de quatre enfants, un enfant est deux fois plus susceptible d'être confronté à

¹ Groupe de la Banque mondiale, Diagnostic-pays systématiques, janvier 2016

des conditions d'extrême pauvreté qu'un enfant unique ou vivant dans un foyer de seulement deux enfants².

5. Les données relatives à la pauvreté ne sont pas recueillies à intervalles réguliers, ce qui entrave la mise en œuvre des mesures de lutte contre la pauvreté. Conformément à l'esprit des objectifs de développement durable, le gouvernement s'est employé à améliorer l'accessibilité des données sur la pauvreté multidimensionnelle en vue de réaliser des progrès mesurables en matière de réduction de la pauvreté. Les informations recueillies contribueront à cibler et à renforcer les mesures de protection sociale, notamment les programmes de transferts monétaires conditionnels³.

6. Des progrès considérables ont été réalisés en matière de développement de la petite enfance (DPE) au cours des dernières années. En 2011, seuls 32 % des enfants âgés de 36 à 59 mois participaient à un programme d'éducation de la petite enfance (EPE). Ce chiffre est passé à 55 % en 2015. Des disparités persistent toutefois, puisque seul un enfant sur cinq parmi les plus pauvres prend part à un programme de ce type, le district de Cayo enregistrant le taux de participation le plus faible (36 %). La réalisation de progrès supplémentaires dépend de l'élimination des obstacles à la prestation de services, notamment par le biais du recrutement d'un nombre suffisant de professionnels et d'une meilleure intégration des différentes composantes de l'EPE. La récente adoption d'une politique nationale d'EPE témoigne de la volonté du gouvernement de renforcer les services d'EPE.

7. L'importance croissante accordée à l'éducation secondaire a conduit à une augmentation du taux de transition vers le secondaire, qui atteint près de 100 %. Le taux de scolarisation est passé de 55 %, en 2011, à 60 %, en 2015. Le taux d'abandon scolaire dans l'enseignement secondaire est de 8 %, les garçons étant davantage affectés par ce phénomène que les filles (10,3 % contre 6,5 %). En zone rurale, le taux d'élèves passant l'examen caribéen de fin d'études secondaires qui disposent d'un niveau satisfaisant en anglais et en mathématiques est de respectivement 60 et 50 % seulement, soit 20 % de moins qu'en zone urbaine.

8. L'absence d'évolution significative du taux d'achèvement de l'enseignement primaire, qui stagne à 75 % depuis cinq ans, est préoccupante. La violence à l'école ou à proximité continue de poser problème. Par ailleurs, les redoublements et les abandons se multiplient, surtout chez les garçons. Entre 2013 et 2014, les taux de redoublement s'élevaient à 7,4 % chez les garçons et à 5,4 % chez les filles⁴ : près de 20 % des élèves mettaient deux années de plus que prévu à terminer le cycle primaire. Les progrès réalisés quant à la mise en place d'écoles amies des enfants et à la dispensation d'une éducation de qualité doivent être consolidés par le biais d'interventions axées sur l'équité.

9. Les enfants handicapés comptent parmi les plus vulnérables. Le taux d'enfants âgés de 2 à 9 ans susceptibles de souffrir d'un ou de plusieurs handicaps (physique, auditif, visuel, ou troubles de l'apprentissage) s'élève à 36 %. Si la Constitution interdit toute forme de discrimination basée sur le handicap, cette interdiction n'est pas appliquée dans la législation. Le Ministère de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et des sports

² Évaluation de la pauvreté au Belize (Country Poverty Assessment), 2009

³ Données issues du document d'information de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, intitulé « Panorama social de l'Amérique latine », 2012 et 2015, compilées à partir d'enquêtes en grappes à indicateurs multiples (MICS) conduites respectivement en 2006 et 2011.

⁴ Extrait des statistiques en matière d'éducation, Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, 2015.

finance une unité éducative qui propose un nombre limité de programmes d'éducation spécialisée intégrés au système scolaire ordinaire. Il existe en outre deux écoles et quatre centres d'éducation spécialisée destinés aux enfants handicapés. Les programmes de protection sociale ne tenant pas compte du handicap, cette population, pourtant vulnérable, n'est pas couverte. Le Ministère du développement humain, de la transformation sociale et de la lutte contre la pauvreté a commencé à répertorier les différents services nécessaires afin de combler cette lacune, et la mise en œuvre des recommandations pertinentes sera soutenue par le programme de pays.

10. Des progrès substantiels ont été accomplis en matière de réduction de la mortalité infantile au cours des dernières années. Le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans est tombé à 19,3 décès pour mille naissances vivantes en 2015, et le nombre d'enfants mourant avant l'âge d'un an a été réduit de 56 % depuis 1990. Les avancées dans ce domaine résultent de l'investissement considérable de ressources et de l'engagement de plusieurs parties prenantes dans la lutte contre la mortalité infantile. Les retards de croissance, qui sont étroitement liés à la pauvreté et aux inégalités, restent courants au Belize, bien que certains progrès aient été enregistrés au cours des cinq dernières années, la prévalence passant de 19,3 à 15 %. Cette dernière reste toutefois plus élevée dans les zones rurales que dans les zones urbaines (17,5 contre 10,5 %) et est extrêmement forte à Toledo, le district le plus méridional du pays (33 %).

11. Au Belize, le phénomène de non-enregistrement des naissances est plus prononcé dans les communautés disposant d'un accès limité aux structures d'enregistrement. Bien que le système ait été amélioré au cours des dernières années, et malgré la campagne d'enregistrement tardif des naissances menée en 2013 par l'UNICEF et Vital Statistics, 4 % des enfants n'ont toujours pas été enregistrés. Les enfants de familles pauvres et ceux vivant en zone rurale sont davantage susceptibles de n'être pas déclarés, ce qui indique la présence de goulets d'étranglement conséquents en matière d'accès et de coût : l'absence de certificat de naissance prive les enfants de l'accès à certains services essentiels, et entrave leur croissance et leur développement.

12. La prévalence du VIH parmi la population âgée de 15 à 49 ans est estimée à 1,4 %. Selon le Ministère de la santé, environ 17 % des nouvelles infections à VIH concernaient les 15 à 24 ans en 2013. Le nombre d'hommes infectés est supérieur de 50 % à celui des femmes infectées. Le taux de prévalence chez les femmes enceintes est passé de 0,81 %, en 2009, à 0,31 %, en 2012. Le taux d'adolescents disposant de connaissances d'ensemble sur le VIH/sida n'a pas progressé, stagnant à 45 %. La stratégie nationale 2015-2020 de prévention auprès des adolescents et des jeunes comporte une série de recommandations visant à sensibiliser les populations à risque, à informer le public au sujet du VIH/sida, à renforcer les services de santé destinés aux adolescents, et à améliorer les capacités des prestataires de services.

13. La criminalité et la violence constituent un problème majeur. Le Belize a l'un des taux d'homicides les plus élevés au monde, avec une moyenne de 40 homicides pour 100 000 habitants. À Belize City, ce taux n'a cessé d'augmenter entre 2007 et 2012, passant de 61,1 à 105,1 pour 100 000 habitants. Les enfants et les jeunes sont spécifiquement ciblés et recrutés par des gangs, et un grand nombre d'enfants sont confrontés à la violence dès leur plus jeune âge. La Commission nationale de la femme (National Women's Commission), distingue différentes formes de violence basée sur le genre au Belize : maltraitance des enfants, violences familiales, exploitation sexuelle des enfants et des adolescents à des fins commerciales, prostitution, traite d'êtres humains, viols et agressions sexuelles. La lutte contre toutes les formes de violences constitue une

priorité pour le gouvernement, et l'UNICEF s'assurera que toute initiative allant en ce sens garantisse une protection efficace des droits de l'enfant.

14. Plusieurs initiatives (parmi lesquelles une campagne et des programmes publics menés par des organisations de la société civile et le gouvernement avec le soutien de l'UNICEF) ont été lancées en vue de faire évoluer les normes sociales relatives à l'acceptation de la violence en tant que méthode disciplinaire. Si elles ont débouché sur une légère réduction du nombre d'enfants victimes de méthodes disciplinaires violentes (de 70,5 % en 2011 à 65 % en 2015), le nombre d'enfants victimes de châtiments corporels sévères a quant à lui augmenté et atteint désormais les 6,5 %. De précieux enseignements peuvent être tirés de ces chiffres et soulignent la nécessité de mieux cibler les efforts en vue de garantir l'application de méthodes disciplinaires positives et les connaissances en la matière.

15. La question de l'accès à la justice est étroitement liée à celle de la violence. Peu d'instances judiciaires pour mineurs existent à ce jour ; la majorité des enfants ne bénéficient donc pas d'un accès adapté au système judiciaire. Bien qu'elle soit fausse, l'idée selon laquelle un nombre important d'adolescents (et notamment les garçons) seraient des criminels est très répandue (or, seuls 9 % des crimes étaient commis par des mineurs en 2014). La police a récemment instauré un couvre-feu de 21 h à 6 h, visant tous les enfants de Belize City, une mesure controversée qui jouit d'un vaste soutien parmi la population.

16. À ce jour, le tribunal des affaires familiales ne dispose pas des ressources humaines et financières, des équipements et des espaces adaptés aux besoins des enfants, nécessaires à la garantie du plein respect des droits des enfants. Ces derniers sont par conséquent victimisés à plusieurs reprises, forcés de répéter leur témoignage à différentes occasions et dans des environnements intimidants, en l'absence du soutien de leurs parents, des travailleurs sociaux et de leurs représentants légaux, dont ils ont pourtant besoin. Ce manque de ressources contribue en outre à entretenir de hauts degrés d'impunité dans le pays. Le Belize a inauguré un premier tribunal pour enfants et prévoit d'en construire un deuxième en 2016. À moyen terme, chaque district devrait disposer d'un tribunal de ce type. Les enfants ont ainsi la possibilité de témoigner dans un environnement protecteur, une mesure censée réduire la criminalité et les hauts degrés d'impunité tout en évitant la revictimisation des enfants. Le succès de ce projet dépend du maintien de l'engagement et de l'investissement de toutes les parties prenantes.

17. La nécessité d'obtenir des données ventilées de qualité et recueillies à intervalles réguliers a été évoquée dans tous les documents de planification stratégique nationale. Ces données constituent la clé d'un suivi réussi des droits de l'enfant et des avancées vers la réalisation des objectifs de développement durable. Le dernier rapport remis au Comité des droits de l'enfant date de 2004 et depuis, plusieurs tentatives de soumission d'un nouveau rapport de pays ont échoué. Le Belize aura besoin de soutien pour satisfaire aux exigences en matière de production de rapports et bénéficier des recommandations du Comité des droits de l'enfant et du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, en vue d'améliorer la situation des filles, des garçons et des adolescents.

Priorités du programme et partenariats

18. En vertu des principes d'équité et des droits de l'homme, le programme de pays aidera le Belize à satisfaire aux normes internationales les plus exigeantes en matière de

respect, de protection et de réalisation des droits des enfants. Il viendra suppléer les efforts du pays visant à atteindre les objectifs de développement durable relatifs aux enfants, ainsi que les objectifs de développement nationaux et régionaux associés, par lesquels les enfants et leurs familles sont concernés. Les mesures proposées par ce programme sont strictement alignées sur les objectifs du cadre plurinational de développement durable des Nations Unies (United Nations Multi-Country Sustainable Development Framework) et s'inscrivent dans les quatre domaines d'intervention pour les Caraïbes : Inclusion, équité et prospérité ; Durabilité et résilience ; Solidarité, sécurité et justice ; et Santé.

19. Le programme contribuera directement à la réalisation des objectifs correspondant aux priorités stratégiques suivantes, telles que décrites dans le cadre de développement à l'horizon 2030 : a) Une gouvernance démocratique pour une administration publique efficace et pour le développement durable ; b) L'éducation pour le développement : éducation tout au long de la vie et formation continue ; c) La résilience économique : générer des ressources pour le développement à long terme. Enfin, le programme reprend les facteurs de réussite de la stratégie pour la croissance et le développement durable, notamment le renforcement de la cohésion sociale, de la résilience, de la gouvernance et de la sécurité des citoyens.

20. La mise en place de partenariats efficaces jouera un rôle essentiel dans la réalisation de ces objectifs stratégiques. Le gouvernement du Belize en sera le principal partenaire par le biais de ses organismes et ministères compétents dans les domaines prioritaires. Conformément au cadre plurinational de développement durable des Nations Unies, des partenariats seront établis avec des organisations régionales pour favoriser le partage de connaissances et la coopération Sud-Sud, éviter le chevauchement d'activités et s'assurer que les objectifs communs sont réalisés de façon efficace et efficiente. Enfin, l'une des principales stratégies de ce programme consistera à instaurer et à entretenir des partenariats avec les organisations de la société civile qui continuent de jouer un rôle essentiel dans de nombreuses activités axées sur les droits de l'enfant.

21. L'UNICEF travaillera en étroite collaboration avec des entités du secteur privé sélectionnées pour leur adhésion aux principes des droits de l'enfant et leur application de ces derniers. Dans un pays à revenu intermédiaire, la coopération du secteur privé est primordiale : elle donne accès à des sources de financement alternatives dont peuvent bénéficier les programmes destinés aux enfants et à de nouveaux moyens innovants de garantir la réalisation des droits de l'enfant grâce à la promotion de la responsabilité sociale d'entreprise et la mise en œuvre de mesures respectant les Principes régissant les entreprises dans le domaine des droits de l'enfant⁵.

22. Conformément à la politique nationale en matière d'égalité des sexes et au Plan d'action pour l'égalité des sexes de l'UNICEF pour 2014-2017, le programme contribuera à la prévention et à l'élimination de la violence basée sur le genre, mettra en œuvre des programmes de DPE et d'éducation tenant compte de la problématique hommes-femmes, promouvra des services de santé sexospécifiques à destination des adolescents, et soutiendra toute législation ou politique sur la protection sociale, la budgétisation infantile et le suivi des droits de l'enfant qui tienne compte de cette problématique.

⁵ Les Principes régissant les entreprises dans le domaine des droits de l'enfant ont été élaborés en 2012, conjointement avec l'UNICEF, Save the Children et le Pacte mondial des Nations Unies.

Suivi des droits de l'enfant et réduction de la pauvreté multidimensionnelle

23. À travers cette composante, l'UNICEF vise à soutenir le pays dans la lutte contre tous les aspects de la pauvreté qui affectent les enfants et leurs familles, mais également dans le renforcement de la gestion des données et la génération d'informations probantes en vue d'assurer le suivi et l'établissement de rapports sur les droits de l'enfant, ainsi que le suivi de l'avancée des objectifs de développement durable. Cette approche fait la part belle aux indicateurs non monétaires de la pauvreté susceptibles de révéler des inégalités supplémentaires et de renforcer l'efficacité des programmes de lutte contre la pauvreté. Ces indicateurs non monétaires sont définis au niveau national et comprennent généralement les éléments suivants, entre autres : accès à des logements de qualité, à l'eau potable et à l'assainissement, à l'éducation, à la santé ou à la participation citoyenne. Le Belize œuvre à la mise au point et à l'adoption d'un indice de pauvreté multidimensionnelle fondé sur les données recueillies en 2015 par le biais d'enquêtes en grappes à indicateurs multiples (MICS). Cet indice contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable ainsi qu'à l'identification et au ciblage des programmes sociaux luttant contre la pauvreté multidimensionnelle.

24. Les informations et les données probantes obtenues par le biais de la collecte de données et des activités de recherche contribueront à la mise au point d'un système de protection sociale intégré, permettant de lutter contre les différentes privations et inégalités fondées sur le sexe dont souffrent les enfants et leurs familles à tous les stades du cycle de vie. Le système prévu étant multisectoriel, le programme établira des partenariats multisectoriels de façon à assurer la cohérence et la coordination de la réponse aux besoins des enfants les plus vulnérables, notamment ceux qui subissent les conséquences du changement climatique.

25. Le programme contribuera également à éliminer les goulets d'étranglement et obstacles identifiés en vue d'accroître et d'améliorer les investissements en faveur des enfants. L'évaluation, en cours, des dépenses publiques en faveur des enfants débouchera sur une méthodologie concertée d'identification, de mesure et de réalisation de rapports sur les investissements publics axés sur les enfants et tenant compte des disparités entre les sexes. La mission du Ministère des finances, consistant à améliorer l'efficacité de l'allocation des ressources et des investissements en faveur des enfants, sera ainsi facilitée.

26. Le programme contribuera également au renforcement de la capacité nationale de collecte, de gestion, d'utilisation et de diffusion des données, ainsi que d'analyse de la situation des enfants à partir d'informations probantes. Le programme apportera un soutien technique et financier à ses partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux en collaborant avec des centres d'excellence régionaux et en promouvant la coopération Sud-Sud de façon à stimuler le partage de connaissances au sujet de la mise en œuvre de mécanismes renforcés de collecte et de diffusion de données ventilées.

Formation continue

27. Cette composante du programme inscrit la question des services sociaux intégrés et inclusifs tout au long du cycle de vie (depuis les interventions de santé maternelle et infantile et un DPE de qualité à l'enseignement préscolaire, primaire, et secondaire et à l'acquisition de compétences d'apprentissage tout au long de la vie) dans une approche sexospécifique et fondée sur les droits de l'homme. Les politiques, les normes et les cadres nationaux seront renforcés, notamment sur le plan de la réduction des disparités et de l'élimination des inégalités, en vue d'une mise en œuvre efficace de stratégies inclusives

de développement de l'enfant et de l'adolescent : la planification, le suivi, la réduction des risques et la préparation aux situations d'urgence seront améliorés.

28. Le programme remédiera au manque de soutien parental et de services destinés aux enfants handicapés en vue de fournir des expériences d'apprentissage préscolaire de qualité à tous les enfants. Les dépenses publiques irrégulières et sans motivation claire, en termes de coût unitaire et de rendement aux différents niveaux de scolarité, l'efficacité de l'allocation du budget et l'excès des dépenses consacrées aux salaires des enseignants demeurent problématiques. L'UNICEF continuera d'aider le Ministère de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et des sports à optimiser la qualité des investissements réalisés dans le système d'éducation publique de façon à obtenir de meilleurs résultats en matière d'éducation.

29. L'UNICEF soutiendra en outre le Ministère et d'autres parties prenantes clés dans le renforcement de la capacité organisationnelle à fournir des services d'éducation équitables, inclusifs et pertinents. Il insistera sur les éléments suivants : a) respect des principes de l'école amie des enfants ; b) rapprochement avec les écoles (implication des parents et adhésion des parties prenantes) ; c) application des normes nationales pour un apprentissage inclusif et de qualité.

30. Le programme assurera également le soutien et le suivi de la mise en œuvre des normes nationales pour accroître l'accès aux établissements d'enseignement secondaire de qualité et le taux de fréquentation. Il veillera notamment à la mise en place de services de soutien scolaire, à la révision des programmes et à l'amélioration des pratiques d'enseignement. À partir des résultats d'une étude nationale en cours sur les enfants non scolarisés, l'UNICEF appuiera la mise en œuvre, par le gouvernement, d'une série de recommandations visant à améliorer le système de suivi de la scolarisation des enfants dans l'enseignement primaire et secondaire. Des stratégies visant à promouvoir le changement de comportement des enfants, axées sur la participation effective des adolescents ainsi que sur les obstacles sexospécifiques à l'accès aux études secondaires et à leur achèvement, seront ensuite mises en œuvre.

Sécurité et justice pour les enfants

31. La troisième composante du programme s'articulera autour de trois priorités : a) réduction de la violence à l'égard des enfants ; b) renforcement du système de justice pour mineurs ; c) amélioration du système de protection de l'enfance.

32. Le programme œuvrera à la réforme du système de justice pour mineurs dans sa globalité. Il s'assurera du renforcement des institutions en charge de l'accès à une justice équitable et du bon fonctionnement d'espaces adaptés aux enfants au sein des institutions judiciaires. Les interventions prévues correspondront aux recommandations formulées dans l'analyse de la situation des enfants et des femmes au Belize en 2016 (*Situation Analysis of Children and Women in Belize 2016*). Il s'agira notamment pour les tribunaux pour enfants de recruter des travailleurs sociaux qualifiés dans chaque district, de développer les juridictions chargées des affaires familiales dans les districts et de mettre au point des procédures et protocoles liés au recueil des témoignages d'enfants témoins, victimes ou auteurs de délits.

33. Le programme s'attachera également à prévenir la violence à l'égard des enfants par l'atténuation de nombreux facteurs rendant les enfants de tous âges vulnérables à la violence, et notamment à la violence basée sur le genre. Les adolescents (10-17 ans) seront visés en priorité, au moyen de programmes communautaires portant notamment sur les

compétences pratiques et nécessaires pour assurer leurs moyens de subsistance, le sport pour leur développement et le soutien extrascolaire.

34. Les enfants de moins de trois ans étant les plus exposés au risque de négligence, de carence de soin, de blessures graves ou de décès dus à la violence physique, le programme mettra l'accent sur cette tranche d'âge en donnant aux principaux acteurs de différents domaines les moyens de fournir des services destinés à ces enfants et à leurs familles. Le programme apportera un soutien substantiel aux initiatives s'inscrivant dans le module Care for Child Development et à l'élaboration de messages de prévention.

35. Le programme continuera de s'investir dans l'actuelle campagne pour mettre fin à la violence envers les enfants, qui vise à changer la perception du grand public vis-à-vis des violences à l'égard des enfants et à en réduire le degré d'acceptation en luttant contre les normes sociales et culturelles qui favorisent la violence.

36. Le programme poursuivra le renforcement d'un système de protection de l'enfance fondé sur les droits de l'homme qui crée des conditions propices au développement de l'enfant tout au long du cycle de vie. Il soutiendra également l'équipe chargée de la protection de l'enfant (Child Protection Taskforce), dont le mandat consiste à mettre au point des stratégies de collaboration avec les législateurs et les leaders d'opinion à l'échelle nationale, tout en promouvant des normes sociales et des comportements positifs à l'échelle communautaire.

37. La réduction du nombre d'enfants placés en institution constitue une autre composante essentielle de ce domaine de priorité. Elle s'appuiera à cette fin sur le soutien apporté au renforcement des lois et des politiques mises en place par le gouvernement pour pleinement appliquer les Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants. Les services de protection sociale seront ainsi développés et viendront soutenir et renforcer les familles de façon à prévenir la séparation et à favoriser la réintégration de l'enfant dans la famille.

38. Enfin, l'UNICEF collaborera avec les parties prenantes principales en vue d'éliminer les obstacles à l'enregistrement universel des naissances. À ce jour, environ 4 % des enfants ne sont pas déclarés. Ce chiffre démontre la nécessité de mettre l'accent sur la sensibilisation à l'importance de l'enregistrement des naissances et sur l'éradication des obstacles administratifs et financiers à cette procédure. Le programme soutiendra également la mise en œuvre des recommandations fondées sur les résultats de l'analyse régulière des goulets d'étranglement.

Efficacité du programme

39. Cette composante viendra consolider l'ensemble des activités liées à la mise en œuvre et à la gestion du programme, notamment l'assistance technique et stratégique. Elle englobe le coût de la coordination programmatique et les questions transversales, telles que le suivi des résultats, la collecte de fonds, la communication et les activités de plaidoyer, l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes, la réduction du risque de catastrophe et la résilience.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Suivi des droits de l'enfant et réduction de la pauvreté multidimensionnelle	1 600	575	2 175
Formation continue	1 025	1 875	2 900
Sécurité et justice pour les enfants	1 150	1 775	2 925
Efficacité du programme	350	150	500
Total	4 125	4 375	8 500

Programme et gestion des risques

40. Le présent descriptif de programme de pays met en exergue les contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le premier outil de reddition de comptes au Conseil d'administration concernant l'alignement des résultats et les ressources attribuées au programme au niveau du pays. La responsabilité des dirigeants aux niveaux du pays, de la région et du siège vis-à-vis des programmes de pays est inscrite dans le programme de l'organisation ainsi que dans les politiques et procédures opérationnelles.

41. Le programme est fondé sur des données probantes et vise à assurer le respect des principaux droits de l'enfant sur l'ensemble du territoire bélizien. Les interventions du programme auront pour objectif d'éliminer les disparités et les inégalités à tous les niveaux. Le programme appuiera par ailleurs les interventions spécifiques menées au niveau infranational en vue de peser sur les politiques gouvernementales et de rassembler des données relatives aux interventions qui peuvent être élargies et reproduites à l'échelle nationale. En fonction de la nature des résultats du programme, l'UNICEF encouragera le partage de connaissances au sujet des programmes qu'il soutient dans les Caraïbes anglophones et néerlandophones, et identifiera les domaines à privilégier dans le cadre d'activités, d'évaluations et de programmes plurinationaux.

42. Le programme continuera de lutter pour le respect des droits de l'enfant aux niveaux central, régional et local. La gestion efficace de ce dernier nécessitera d'effectuer des trajets fréquents pour assurer le suivi des interventions mises en œuvre hors des districts par des partenaires. La politique harmonisée relative aux transferts monétaires sera pleinement mise en œuvre.

43. Le programme s'inscrit dans le cadre plurinational de développement durable. Les domaines de priorités correspondent par ailleurs aux plans nationaux de mise en œuvre établis en collaboration avec le gouvernement et différents organismes des Nations Unies présents à travers le pays, et exécutés par des équipes de gestion commune. L'UNICEF assurera la gestion programmatique et opérationnelle par le biais d'examens réguliers. Il renforcera la qualité, l'efficacité et l'efficience du programme au moyen d'un suivi régulier effectué en collaboration avec le gouvernement et les autres partenaires en vue de la détection précoce des éventuelles difficultés de mise en œuvre et de la définition de mesures d'atténuation efficaces.

44. La potentielle détérioration de la conjoncture économique mondiale constitue un risque courant, susceptible de détourner l'attention et les ressources destinées à la réalisation des objectifs du programme de pays. Les financements consacrés aux politiques de protection sociale, d'inclusion sociale et de suivi des droits de l'enfant ont jusqu'ici été plus faibles que dans d'autres domaines. C'est pourquoi le bureau de pays investira une part plus importante de ses ressources ordinaires dans ces secteurs. Les autres ressources seront affectées à la protection et à l'éducation des enfants, des domaines qui reçoivent généralement davantage de financements externes.

45. La capacité limitée du pays à assurer une gestion et une communication de l'information axées sur les résultats représente un risque supplémentaire. Face à ce problème, des efforts viseront l'identification d'experts internationaux, le renforcement des capacités, la coopération Sud-Sud et l'assistance technique, et ce, dans le cadre de la mise en œuvre de toutes les activités. La mise en place des capacités nationales de gestion et de communication axées sur les résultats sera en outre assurée.

46. Le risque élevé de catastrophe naturelle et les conséquences du changement climatique menacent la mise en œuvre du programme. Ce dernier ayant tenu compte des précieux enseignements tirés des inondations de 2015 et de la riposte soutenue par l'UNICEF, de même que ceux des situations d'urgence précédentes, il veillera à l'intégration des interventions d'urgence et de secours aux plans de travail et aux accords établis avec les parties prenantes nationales.

Suivi et évaluation

47. Le suivi et l'évaluation s'appuieront sur le cadre de résultats et de ressources. Les plans de travail programmatiques, les indicateurs du plan annuel de gestion, et le plan intégré d'évaluation et de suivi en ligne, ainsi que le plan d'évaluation chiffré correspondant, définiront l'ensemble des activités de suivi, de recherche et d'évaluation prioritaires.

48. Les examens semestriels et annuels de l'UNICEF seront utilisés pour évaluer les progrès réalisés et effectuer des ajustements programmatiques. Des visites de suivi du programme, régulières et spécifiques à l'UNICEF, ainsi que des visites sur le terrain, permettant d'assurer le suivi du programme conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies et partenaires gouvernementaux, seront menées à des fins de vérification et d'examen des progrès réalisés. Des réunions interorganisations trimestrielles permettront de consolider les apports nécessaires au suivi et à la production de rapports sur le cadre pluriannuel de développement durable.

49. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable viennent renforcer la nécessité de suivre de près la situation des garçons et filles, notamment par le biais de la production d'informations ventilées sur les enfants les plus défavorisés et les plus exclus, l'objectif étant d'étayer la prise de décision sur les investissements nécessaires, et la mise en œuvre de politiques et de programmes en faveur de l'amélioration de leur bien-être. Tous les domaines d'intervention s'appuieront sur la collecte de données et d'informations relatives au statut des femmes et des enfants afin d'éclairer la prise de décision stratégique et de permettre au gouvernement d'établir des références pour l'élaboration du nouvel ensemble d'indicateurs liés aux objectifs de développement durable et d'évaluer les progrès réalisés par rapport aux objectifs nationaux.

50. La ventilation des données sur l'ensemble des dimensions de la pauvreté révélera les disparités existantes, le caractère multidimensionnel de la pauvreté et les inégalités que subissent les enfants. Des politiques et des programmes spécifiquement favorables aux enfants pourront ainsi être mis en œuvre, examinés et ajustés.

51. En collaboration avec ses partenaires, l'UNICEF mettra en place des systèmes de gestion des connaissances facilitant l'accès aux données relatives aux enfants et aux femmes et favorisant la production en temps opportun de rapports nationaux de qualité sur les conventions internationales des droits de l'homme (Convention relative aux droits de l'enfant, Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, Examen périodique universel) et le suivi de leurs recommandations. La gestion et la diffusion systématiques de ces informations seront soutenues en vue de mettre un terme à l'invisibilité des enfants dont les droits sont régulièrement violés. Grâce à une stratégie de suivi, l'UNICEF soutiendra l'utilisation permanente, par les dirigeants de tous niveaux, d'informations issues de sources administratives, d'enquêtes, d'évaluations et d'études, ainsi que de nouveaux types de sources, tels que les mégadonnées, l'externalisation ouverte ou la plateforme U-report. L'objectif est de faire émerger un consensus sur la nécessité de renforcer les politiques, d'améliorer l'allocation des ressources, de garantir l'égalité des sexes et les investissements durables en faveur des enfants et des femmes.

La formulation du plan national d'action pour les enfants 2016-2030 appuiera l'instauration d'un comité interministériel de suivi et d'évaluation qui supervisera et coordonnera la mise en œuvre multisectorielle de politiques, d'activités de suivi et d'évaluation favorables aux enfants.

Annexe

Cadre de résultats et de ressources

Programme de coopération entre le gouvernement du Belize et l'UNICEF, 2017–2021

Convention relative aux droits de l'enfant : articles 1, 2, 4, 7, 8, 11, 19, 20, 23, 24, 25, 26-29, 30-38 et 40 à 54. Priorités nationales : (objectifs de développement durable pertinents, autres objectifs internationalement reconnus et/ou objectifs nationaux.) Objectifs de développement durable : 1, 4, 5, 8, 10, 11, 16 et 17. Stratégie à l'horizon 2030 : une gouvernance démocratique pour une administration publique efficace et un développement durable ; l'éducation pour le développement – l'éducation tout au long de la vie ; la résilience économique : générer des ressources pour le développement à long terme ; la clé de voûte : des citoyens en bonne santé dans un environnement sain. Stratégie pour la croissance nationale et le développement durable : Facteur crucial de réussite 2 : renforcement de la cohésion sociale et de la résilience ; Facteur crucial de réussite 3 : maintien ou amélioration des atouts naturels, environnementaux, historiques et culturels ; Facteur crucial de réussite 4 : renforcement de la gouvernance et de la sécurité des citoyens.
Résultats attendus du PNUAD impliquant l'UNICEF : Domaine prioritaire 1 : Inclusion, équité et prospérité aux Caraïbes Accès renforcé à une éducation de qualité et à la formation continue pour une meilleure employabilité et des possibilités d'emplois décents et durables. Accès amélioré à un système de protection sociale équitable et à des services de qualité. Domaine prioritaire 2 : Durabilité et résilience aux Caraïbes Mise en place de politiques et de programmes en faveur de l'adaptation au changement climatique, de la réduction des risques de catastrophe, et d'un accès universel à une énergie propre et durable. Adoption de solutions inclusives et durables pour la conservation, la restauration et l'utilisation des écosystèmes et des ressources naturelles. Domaine prioritaire 3 : Solidarité, sécurité et justice aux Caraïbes Renforcement des capacités des politiques publiques, des institutions garantes de l'État de droit et des organisations de la société civile. Renforcement de l'accès équitable des citoyens à la justice, à la protection, à la sécurité et à la sûreté. Domaine prioritaire 4 : Santé aux Caraïbes Renforcement de l'accès à des services et à un système de santé de qualité. Introduction de lois, de mesures et de systèmes visant à promouvoir des modes de vie sains chez tous les groupes de population.
Résultats associés au Plan stratégique de l'UNICEF : Résultat 1 : santé ; Résultat 2 : VIH/sida ; Résultat 3 : eau, assainissement et hygiène ; Résultat 4 : nutrition ; Résultat 5 : éducation ; Résultat 6 : protection de l'enfant ; Résultat 7 : inclusion sociale.

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence et cibles	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
1. D'ici 2021, les politiques et systèmes nationaux combattront efficacement les nombreuses privations qui affectent les garçons et les filles les plus vulnérables tout au long du cycle de vie et renforceront leur résilience par le biais d'investissements sociaux adéquatement financés et de politiques sociales de qualité, fondées sur les droits et élaborées à partir de données ventilées relatives aux enfants.	Proportion d'enfants couverts par le système de protection sociale par rapport au nombre total d'enfants ciblés par le système de protection sociale. DR (2015) : 52 % (estimation de la couverture des enfants pauvres dans le besoin) C (2021) : 90 %	Rapports d'évaluation indépendants, rapports émanant du gouvernement et d'organisations non gouvernementales	1.1. Renforcement des capacités humaines et institutionnelles à l'échelle nationale et infranationale en vue de mettre au point et de fournir des systèmes de protection sociale inclusifs et équitables qui consolident la résilience des garçons et des filles, et les protègent contre toute forme de pauvreté et d'exclusion sociale. 1.2. Amélioration des capacités nationales et infranationales à systématiquement recueillir, analyser et utiliser des données ventilées, et tout autre type d'information, en vue de surveiller et d'étayer les décisions politiques, et de produire des rapports sur la situation des enfants et la pauvreté infantile dans toutes ses dimensions à partir d'une approche fondée sur l'équité. 1.3. Amélioration des systèmes nationaux régissant le volume, l'efficacité et l'impact des ressources investies dans le renforcement de la résilience des garçons, filles et adolescents les plus vulnérables.	Ministère du développement humain, de la transformation sociale et de la lutte contre la pauvreté ; organismes des Nations Unies ; Ministère de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et des sports ; Ministère des finances et du développement économique ; Banque mondiale, Institut statistique du Belize ; Ministère du travail, des administrations locales et du développement rural	1 600	575	2 175
	Dépenses sociales réalisées dans les secteurs suivants : protection sociale, santé, éducation et DPE ; exprimées en pourcentage du PIB et du budget DR (2015) : Éducation : 7,03 % du PIB ; 20,1 % du budget Santé : 3,39 % du PIB et 9,69 % du budget DPE et protection sociale : données de base à établir en août 2016 C (2021) : augmentation de 20 % dans chaque secteur	Données relatives à l'exécution du budget national					
	Nombre d'enfants, ventilé par sexe, couverts par le système de protection sociale DR (2015) : 3 000 (ménages) C (2021) : 6 000 (ménages)	Collectées annuellement par le Ministère du développement humain, de la transformation sociale et de la lutte contre la pauvreté à partir de la base de données FamCare					

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence et cibles	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
		Beneficiaries			RO	AR	Total
2. D'ici 2021, la législation nationale sera appliquée en vue de prévenir, d'atténuer et de réprimer la violence et tout autre type de maltraitance sur les enfants. Le droit des enfants à la protection est respecté, notamment dans les secteurs de la justice, de la santé publique et de la sécurité.	Filles (15-17 ans) ayant déjà subi des violences sexuelles DR (2015) : 401 C (2021) : réduction de 20 %	Ministère du développement humain, de la transformation sociale et de la lutte contre la pauvreté	2.1. Renforcement de la capacité du pays à promouvoir et à garantir une justice et des systèmes favorisant la prévention et la répression de la violence, de la maltraitance, de l'exploitation et de la négligence. 2.2 Renforcement de l'engagement politique en faveur d'une législation et d'un budget qui permettent d'améliorer les interventions de prévention et de lutte contre la violence, la maltraitance et la négligence. 2.3. Renforcement de la capacité des détenteurs de droits et d'obligations à promouvoir des pratiques et des normes positives visant à protéger les enfants de la violence, de la maltraitance et de la négligence.	Cour suprême, juridiction chargée des affaires familiales, service d'aide juridique, RESTORE Belize, département des services sociaux, service de police, Child Development Foundation, Vital Statistics Unit, Belize Cane Farmers Association, département du travail	1 150	1 775	2 925
	Proportion d'enfants en détention pour 1 000 enfants DR (2015) : 100 C : réduction de 20 %	Chiffre établi chaque année à partir d'estimations de la population et de registres administratifs ; Ministère du développement humain, de la transformation sociale et de la lutte contre la pauvreté, FamCare					
	Nombre d'enfants (0-17 ans) placés en structure d'accueil, ventilé par tranche d'âge ; celle des 0-3 ans faisant l'objet d'une attention particulière DR (2015) : 75 garçons et 105 filles C (2021) : réduction de 20 %	Enquête sur l'activité des enfants, base de données du département du travail					
	Pourcentage d'enfants (1-14 ans) subissant des pratiques disciplinaires violentes DR (2015) 65 % C (2021) : réduction de	MICS					

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence et cibles	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
	30 %				RO	AR	Total
3. D'ici 2021, les garçons, les filles et les adolescents les plus défavorisés auront amélioré leurs résultats en matière d'éducation et de développement. Ils auront accès à des environnements d'apprentissage équitables et inclusifs tout au long du cycle de vie, y compris en situation d'urgence.	Pourcentage d'élèves trop âgés pour être encore au primaire, ventilé par sexe DR (2015) : 7,5 % (filles : 6,2 % ; garçons : 8,6 %) C (2021) : 4 %	Données administratives	3.1. Renforcement des normes, des politiques, des cadres et des plans nationaux visant à améliorer l'accès à des environnements de DPE, d'apprentissage et de soins équitables, inclusifs, holistiques et de grande qualité pour les enfants (0-8 ans) et leurs familles, y compris en situation d'urgence 3.2. Renforcement des capacités des entités nationales et infranationales en matière de planification de l'éducation, de collecte et d'utilisation des données, de suivi et de budgétisation en vue de fournir des services d'éducation équitables, inclusifs et pertinents à tous les enfants et adolescents d'ici 2021. 3.3. Renforcement des capacités organisationnelles des parties prenantes principales à mettre au point et à fournir, d'ici 2021, des services d'éducation équitables, inclusifs et pertinents, des stratégies de transition et des environnements d'apprentissage protecteurs en vertu des cadres et des principes éducatifs fondés sur les droits, et ce, à tous les enfants et adolescents, y compris en situation d'urgence.	Ministère de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et des sports ; Ministère de la santé ; Ministère du développement humain, de la transformation sociale et de la lutte contre la pauvreté ; National Committee for Families and Children	1 025	1 875	2 900
	Pourcentage d'enfants (36-59 mois) sur la bonne voie dans au moins trois des quatre domaines de développement ; nombre total ou ventilé (selon les besoins) par sexe, par quintile le plus pauvre, par zone urbaine/rurale DR (2015) : 82,5 % (à ventiler en juin 2016) C (2021) : 90 %	MICS ; données administratives					
	Taux brut de préscolarisation, ventilé par sexe DR (2015) : 43,5 % (filles : 43,8 % ; garçons : 43,2 %) C (2021) : 60 % (filles et garçon)	Données administratives					
	Pourcentage d'élèves victimes d'actes d'intimidation, de châtements corporels, de harcèlement, de violences, de discriminations fondées sur le sexe ou d'abus sexuels	Données administratives, enquêtes spécialisées					

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence et cibles	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
	DR (2015) : à établir en 2016 C (2021) : 40 %						
	Taux d'achèvement du premier cycle d'enseignement secondaire, ventilé par sexe DR (2015) : 63,5 % (filles : 69,1 % ; garçons : 58,1 %) C (2021) : 40 %	Données administratives					
4. Efficacité du programme	Nombre de rapports annuels participatifs produits au cours du cycle du programme DR : 1 par an C : 1 par an	Mécanisme de suivi de l'UNICEF	4.1. Les principales questions portant sur les femmes et les enfants sont portées à l'attention des publics cibles afin de favoriser le plaidoyer et la mobilisation des ressources.	Ministères de tutelle, organismes des Nations Unies, organisations régionales/internationales, organisations de la société civile	350	150	500
Total des ressources					4 125	4 375	8 500